pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le 03/08/2023
ID : 040-200075687-20230802-2023_40-DE

Délibération n°2023-40

Date de la convocation : 26 07 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers votants :	13
- dont « pour » :	13
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Fixation du lieu du prochain conseil d'administration

Le 2 Août 2023 à 15h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Véronique GOMES, Jean-François LATASTE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET,
Pouvoirs : Ginette GASSIE à Henriette DUPRE, Jacques HERNANDEZ à Jean-Marc LESCOUTE, Serge LASSERRE à Robert BACHERE
Etaient excusés : Marie Noëlle APOLDA, Corine de PASSOS, Julie FIALIP, Roland TOUYA
Absents : Lucie LOUBERE, Eliane LAPEGUE,
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE que le prochain conseil d'administration se tiendra à Misson.
Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président,
Jean-Marc LESCOUTE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS -